

P R E A V I S No 98-2010

Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal
Ali Korkmaz intitulé : "Création de nouveaux jardins familiaux"

Renens, le 29 novembre 2010/AP/cs

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 24 juin 2010, M. le Conseiller communal Ali Korkmaz a déposé un postulat relatif à la création de nouveaux jardins familiaux. Celui-ci a été développé en séance du Conseil communal du 9 septembre et transmis directement à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Korkmaz propose à la Municipalité d'étudier la création d'une soixantaine de jardins supplémentaires. Selon lui, les besoins sont réels et quelques endroits sont favorables à leurs aménagements, par exemple à proximité de la patinoire de Malley ou sur l'un ou l'autre des terrains le long de la Mèbre.

Pour rappel, le Conseil communal acceptait en 2009 d'allouer un crédit de Fr. 339'400.-- pour la création de 45 parcelles "Au Censuy" et 12 parcelles "Au Simplon". Ces travaux ont été réalisés en 2010 et les jardins ont trouvé preneurs en juillet de la même année.

Avant la création de ces deux nouveaux sites, la Ville de Renens dénombrait 184 jardins répartis sur 6 sites et totalisant 17'015 m². La liste d'attente était composée de 170 habitants de Renens désirant louer un jardin.

De plus, 8 jardins supplémentaires ont été réaménagés aux Baumettes dès la fin de la construction d'appartements protégés.

Ainsi à fin 2010 et après attribution des 65 nouveaux jardins, le total de ceux-ci mis à disposition de la population renanaise se monte à 249 répartis sur 9 sites et totalisant 22'069.50 m², soit une augmentation de 5'054.50 m². La liste d'attente compte à ce jour 181 inscriptions. En effet, une forte demande supplémentaire a été enregistrée après la publication d'articles de presse faisant état de la construction de jardins.

Le postulant demande que soit étudiée la création d'une soixantaine de jardins supplémentaires. Pour répondre à cette demande, la Municipalité a étudié plusieurs pistes et il en ressort ce qui suit :

- L'augmentation du nombre de jardins familiaux peut passer par une division de certains jardins existants. En effet, la moyenne des surfaces des parcelles est comprise entre 90

et 100 m². L'expérience a été faite "Au Censuy" avec la mise à disposition de jardin d'une surface d'environ 50 m² et démontre qu'elle répond à une demande. Cette option sera choisie chaque fois que cela sera possible.

- Les plans de quartier à venir tels que Malley ou Florissant contiennent dans leur cahier des charges la notion de jardins familiaux à implanter directement aux pieds des bâtiments, ayant ainsi le double avantage de proximité pour le jardinier amateur et d'utilisation du terrain non-communal, souvent peu fréquenté de ces immeubles.
- Troisième piste proposée par la Municipalité qui va dans le même sens que la précédente mais pour des quartiers existants comme "Caudray" ou "Piscine". Il s'agit d'initier les gérances et propriétaires à implanter des jardins familiaux directement sur leurs parcelles qui sont, hormis quelques places de jeux, souvent composées de pelouses stériles. Celles-ci sont tondues chaque semaine, alors que légumes et fleurs amèneraient biodiversité et vie dans ces lieux.

En conclusion, les terrains communaux dévolus aux jardins familiaux ne sont pas extensibles et l'effort consenti, tant financièrement que territorialement, est déjà conséquent ces dernières années. Ainsi, la Municipalité a décidé de privilégier la création de jardins familiaux par le biais d'implantation dans les nouveaux plans de quartier tels que Malley ou Florissant ou en encourageant la construction de nouveaux jardins dans les quartiers existants comme la Piscine.

La Municipalité tient aussi à relever que les jardins familiaux sont à usage purement privé et qu'ils ne font pas partie des espaces publics à disposition de tous. Il y a donc peut-être d'autres formes à trouver pour maintenir des espaces verts. C'est dans ce sens que la Municipalité a déjà aménagé dans les jardins familiaux du Censuy une grande pergola qui n'est pas à l'usage unique des jardiniers mais qui est ouverte à l'ensemble de la population.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz relatif à la création de nouveaux jardins familiaux.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 98-2010 de la Municipalité du 29 novembre 2010,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz et consorts intitulé : "Création de nouveaux jardins familiaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Municipal concerné : M. Michel Perreten